

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2009

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 4 juin 2009 à 8 heures et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ROBERT FRÉGEAU, M. PATRICK THIFAUT, MME LOUISE LEMAY, M. MARIO LAVALLÉE formant quorum sous la présidence de madame la mairesse SYLVIE ST-JEAN.

Monsieur le conseiller Gilles Sauriol et mesdames les conseillères Louise Gauthier et Marlene Cordato ont motivé leur absence.

Le directeur général, le directeur général adjoint et la greffière sont présents.

RÉSOLUTION 2009-06-374
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'ajourner la séance pour quelques minutes.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-06-375
RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

DE rouvrir la séance, celle-ci ayant été ajournée pour une période de dix-sept minutes.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-06-376
RÈGLEMENT RV-1457 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'adopter le Règlement RV-1457 décrétant l'application du programme Rénovation Québec pour l'amélioration des immeubles résidentiels sur le territoire de la Ville de Boisbriand pour les années 2009-2010 et 2010-2011.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-06-377
RÈGLEMENT RV-1458 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le Règlement RV-1458 sur le financement du programme de subvention à l'amélioration des immeubles résidentiels.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-06-378
RÈGLEMENT RV-1459 - AVIS DE MOTION**

Madame la conseillère Lyne Levert donne avis de motion pour la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1459 décrétant le tarif applicable au raccordement à l'aqueduc des propriétés ayant front sur le chemin de la Côte Sud. (desservis par le Règlement RV-1426)

**RÉSOLUTION 2009-06-379
SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES
SOUMISSIONS ET RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION– SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN
DE TENNIS AU PARC RENÉ-LÉVESQUE - CONTRAT 2009-1090 -
RÈGLEMENT RV-1455**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 19 mai 2009 et du rapport du comité de sélection du 3 juin 2009 pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un terrain de tennis au parc René-Lévesque - Contrat 2009-1090, Règlement RV-1455.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-06-380
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS AU PARC
RENÉ-LÉVESQUE - CONTRAT 2009-1090 - RÈGLEMENT RV-1455**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation, la Ville a reçu des soumissions pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un terrain de tennis au parc René-Lévesque - Contrat 2009-1090, Règlement RV-1455;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la greffière de la Ville a reçu deux offres, lesquelles ont été analysées le 3 juin 2009 par les membres du

Comité de sélection nommés par les résolutions 2007-04-221 et 2007-07-503 conformément à la grille de pondération et aux critères ;

ATTENDU que le Comité de sélection recommande l'acceptation de la soumission à Genivar ayant proposé le prix le plus bas et ayant obtenu le meilleur pointage final, le tout selon le rapport de Me Lucie Mongeau, secrétaire du comité, du 3 juin 2009.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'adjuger le contrat pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un terrain de tennis au parc René-Lévesque à Genivar Société en commandite ayant proposé le prix le plus bas et ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la somme de 75 626,25 \$ (taxes incluses), le tout selon le rapport de Me Lucie Mongeau, secrétaire du comité, du 3 juin 2009.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-06-381
APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT - EMPRISE DE LA RUE D'ANNEMASSE

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'approuver le plan de lotissement pour la création du lot PC-24971 (copropriété divise) ainsi que des lots 4 420 604 et 4 420 605 (ce dernier en cadastre vertical) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tel que préparé par monsieur Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, sous la minute 10542. La création du lot projeté 4 420 605 étant l'emplacement d'une enseigne sur pylône dans l'emprise de la bretelle d'accès de l'autoroute 640 (emprise de la rue d'Annemasse);

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-06-382
APPROBATION D'UNE DEMANDE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR - UNITED CAMC AUTO INTERNATIONAL INC. - 4600, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - ZONE I-1 460-5

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver la demande de permis pour l'implantation d'un muret-clôture présentée pour United CAMC Auto International inc. au 4600, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone I-1 460-5, plus amplement détaillée aux plans et simulations visuelles préparés par le Groupe Gauthier, Biancamano,

Bolduc, urbanistes-conseils, datés du 10 février 2009, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie en date du 15 avril 2009.

(dossier 0903-CU-1814)

Votent en faveur : les conseillères Lyne Levert et Louise Lemay et le conseiller Mario Lavallée.

Votent contre : le conseillers Robert Frégeau et Patrick Thifault.

Adoptée avec dissidence

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Drapeau

- Article 4 - À l'article 4, de quel type de lotissement s'agit-il ?
- Article 5 - En quoi consiste le plan d'aménagement de United Auto ?

***Note :** Au début de la séance, avec l'acceptation de la mairesse, monsieur Martin Drapeau a déposé une lettre adressée à la greffière de la Ville et datée du 5 mai 2009, demandant au conseil municipal de reconsidérer l'adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2009 à l'égard des mots employés pour relater une question qu'il a posé au conseil en début de séance.*

RÉSOLUTION 2009-06-383

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE lever la séance à 8 h 30.
Adoptée

SYLVIE ST-JEAN, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière